COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2015-93

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4;

Vu le projet d'arrêté relatif à la mise en œuvre de la garantie des dépôts, au plafond d'indemnisation et aux modalités d'application de l'article L. 312-4-1 du code monétaire et financier;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du Président en date du 20 octobre 2015,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 26 octobre 2015.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Corso BAVAGNOLI